

Tranchée couverte à Chamblieux

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : de Weck Joana
Email : joana.deweck@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : Secrétariat général

Co-auteurs

Nom et prénom : Bottinelli Jocelyn
Institution : : Archival
Département : :
Service : : BAMO

Nom et prénom : Dupraz-Ardiot Marie-Amélie
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG - développement durable

Nom et prénom : Bays Baptiste
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG - stagiaire

Nom et prénom : Buchs Patrick
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SPC - chef de secteur

Nom et prénom : Augier Sarah
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SeCA - urbaniste

Nom et prénom : Plancherel Fabienne
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DSAS
Service : : Déléguée promotion santé et prévention

Nom et prénom : Girard Céline
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC

Service : : SEN - responsable plan climat

Nom et prénom : Sansonnens David
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DEE
Service : : SG - conseiller juridique

Informations sur le projet

Description : L'Etat de Fribourg prévoit de recouvrir une portion de la N12, dans le secteur Chamblieux-Bertigny en réponse à l'obligation légale de protéger les riverains contre le bruit, selon les principes exprimés dans l'ordonnance du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit OPB; RS 814.41.

Effet levier Majeur

| | | | |
|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| Domaines concernés : | Economie | Environnement | Société |
| | Significativement | Significativement | Significativement |

Commentaire général sur l'évaluation

Du point de vue de l'économie, le projet de tranchée couverte est favorable ou favorable avec quelques réserves en ce sens qu'il créera de l'emploi, valorisera les terrains adjacents et permettra de mettre en œuvre des innovations - utilisation du Building Information Modeling pour la première fois à l'Etat de Fribourg avec des répercussions favorables sur les entreprises et PME locales. Il permettra la mise à disposition de terrains pour des activités économiques et améliorera l'attractivité des entreprises déjà présentes en offrant un meilleur cadre de travail aux employés. En tant que réponse aux problématiques de bruit pour les riverains et permettant de densifier le secteur situé en plein centre cantonal, le projet répond parfaitement aux besoins actuels. Par contre, l'évaluation montre que le montage financier sera complexe à trouver. Tant qu'un montage financier accepté de tous les partenaires n'est pas trouvé, la viabilité du projet n'est pas garantie. La complexité de coordination entre les niveaux institutionnels, les intérêts divergents, ainsi que de probables référendums concernant le financement augmentent les incertitudes.

Du point de vue de l'environnement, l'évaluation donne une image très contrastée. Le projet obtient des résultats positifs à très positifs concernant la diversité biologique, la mobilité, le territoire, la qualité du sol et de l'eau ou la qualité de l'air extérieur et intérieur. En liant deux portions de territoire actuellement coupés par une autoroute, la couverture offre un potentiel important de revalorisation de la biodiversité, en permettant par exemple à la petite faune de se déplacer sur un territoire plus vaste. Les évaluateurs et évaluateuses relèvent que la couverture autoroutière est le projet de génie civil permettant le plus grand potentiel de densification tout en offrant une large palette de nouvelles solutions de mobilité - nouvelles connexions, nouveaux axes, mobilité douce et TP. Un des impacts positifs majeurs réside dans la protection contre le bruit et l'amélioration de la qualité de l'air. Par contre, les thèmes énergie, consommation de matériaux et recyclage, ainsi que changement climatique et risques reçoivent des évaluations moyennes à défavorables. Contrairement à la situation actuelle, l'ouvrage consommera de l'énergie pour l'éclairage et la ventilation. La construction aura un impact fort sur la production de déchets et l'utilisation de matériaux. Enfin, le chantier générera beaucoup d'émissions de CO₂ même s'il permettra à terme de favoriser la mobilité douce et donc potentiellement de les freiner.

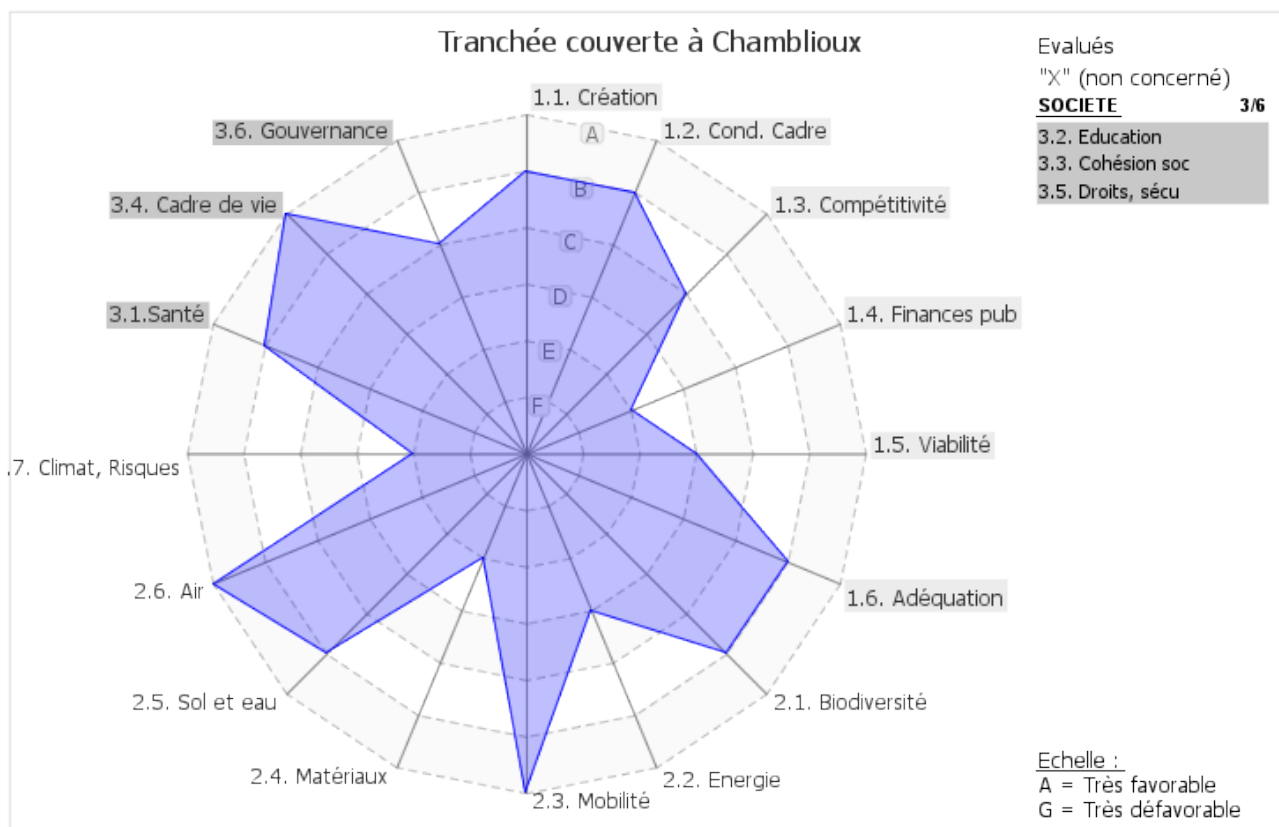
Du point de vue de la société, c'est sur le cadre de vie et l'espace public que l'impact du projet est le plus positif. Les évaluateurs soulignent principalement le potentiel de requalification urbaine et la réappropriation de l'espace public que permettra la couverture. Les études d'impact paysager prévues permettront de soigner les entrées du portail et d'intégrer l'ouvrage dans le paysage. Pendant la durée du chantier, il faudra veiller à des mesures d'accompagnement en faveur des riverains. Par contre, à terme, l'impact positif sur la santé - réduction du bruit, pollution, amélioration du paysage et du cadre de vie - est largement reconnu. En termes de gouvernance, vie politique et associative, le projet comporte un certain nombre d'écueils. L'acceptabilité du projet semble bonne et le type d'organisation mis en place entend favoriser la participation et l'adhésion, y compris celle de la population dans son ensemble. Toutefois, l'évaluation met en avant les risques inhérents à un projet qui touche plusieurs communes, dont le financement n'est pas assuré et qui

présente des risques liés à la coordination de diverses procédures.

En conclusion, l'évaluation permet de mettre en évidence certaines améliorations:

- étudier la possibilité de filtrer les particules via le système de ventilation, qui devra être peu bruyant et peu gourmand en énergie ;
- veiller aux entrées du portail afin d'éviter les impacts sonores négatifs pour les riverains (le bruit des véhicules se répercute en effet contre les parois et le plafond du tunnel, ce qui augmente considérablement le niveau de bruit, c'est ce que l'on appelle l'effet de "résonance") ;
- dans la mesure où les le cadre légal et normatif le permet, utilisation de matériaux locaux, recyclés ;
- alimentation énergétique de l'ouvrage par des énergies renouvelables, voire auto-alimenté ;
- veiller à créer une dynamique favorable de collaboration entre les communes impliquées, notamment dans le contexte de la fusion des communes du Grand Fribourg.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

| | |
|----------|---|
| A | Très favorable |
| B | Favorable |
| C | Favorable avec quelques réserves |
| D | Moyen |
| E | Défavorable avec quelques points favorables |
| F | Défavorable |
| G | Très défavorable |
| X | Pas concerné |

Récapitulatif des critères

| Economie | Environnement | Société |
|--|--|---|
| 1.1. Création et distribution de richesses | 2.1. Diversité biologique et espace naturel | 3.1. Santé et prévention |
| 1.2. Conditions cadre pour l'économie | 2.2. Energie | 3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles |
| 1.3. Compétitivité de l'économie et innovation | 2.3. Mobilité et territoire | 3.3. Cohésion sociale |
| 1.4. Finances publiques | 2.4. Consommation de matériaux et recyclage | 3.4. Cadre de vie et espace public |
| 1.5. Faisabilité et viabilité du projet | 2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau | 3.5. Droits et sécurité |
| 1.6. Conformité et adéquation aux besoins | 2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur | 3.6. Gouvernance, vie politique et associative |

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet de construction lui-même va créer de l'emploi dans le cadre du chantier.

La couverture permettra la valorisation des terrains adjacents et donc une création de valeur immédiate.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : La tranchée a le potentiel de favoriser les projets qui absorberont l'expansion démographique en accueillant de 20'000 à 30'000 personnes, lesquelles généreront de la création de valeur.

Le projet pourra également favoriser l'activité économique régionale / locale lors de sa phase de construction.

1.2. Conditions cadre pour l'économie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet est un pilote en matière d'utilisation du système Building Information Management au niveau de l'Etat de Fribourg. Cet aspect pourrait favoriser l'innovation et le développement pour les PME dans ce domaine.

Le projet permettra par la suite le développement d'une zone urbaine mixte.

Le projet améliorera le cadre de vie des employés des entreprises et administrations proches de l'autoroute telles le SEN.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet s'appuie sur l'utilisation du système BIM, une première pour le canton. Il s'agit là d'un signe d'innovation qui peut encourager le développement de PME dans ce domaine.

Risques de répercussions négatives : Un cadre normatif strict pourrait limiter les réflexions.

Potentiel d'amélioration : Elargir l'approche innovante au choix des matériaux et surtout aux techniques de construction.

1.4. Finances publiques

E - Défavorable avec quelques points favorables

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'intégralité du financement n'a pas encore été trouvée. Le montage financier est encore en discussion. Les montants en jeu ne sont pas définis, plusieurs variantes étant encore ouvertes.

Si le projet s'enlise par manque de financements, des indemnisations sous l'angle du bruit devront être versées aux riverains.

La valorisation des terrains permettra le prélèvement de la taxe sur la plus-value. Les recettes fiscales augmenteront proportionnellement à la hausse de valeur des terrains et à l'augmentation du nombre d'habitants/d'activités.

Risques de répercussions négatives : La part de financement cantonal sera soumise à référendum obligatoire ou facultatif, avec un risque de rejet par la population fribourgeoise.

Dépassement des coûts de construction.

Manque de financement.

Complexité de coordination entre les niveaux institutionnels.

Potentiel d'amélioration : Il sera nécessaire d'étudier des possibilités de financements autres que celles prévues, par ex. dans le cadre du projet d'agglomération de quatrième génération.

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Au niveau actuel de planification, l'ensemble du projet paraît viable et cohérent en termes de coûts. Les coûts liés à l'entretien d'exploitation ont été chiffrés et sont dans la norme de ce qui se fait actuellement. Ils sont réglés dans le cadre de la convention avec l'OFROU.

En créant un ouvrage de cette ampleur avec un tel niveau de technique, on génère des charges qui incomberont aux générations futures.

Risques de répercussions négatives : Le risque porte surtout sur les sources de financement, lesquelles n'ont pas encore été trouvées voir critère 1.4.

L'autre risque est lié à la mécanique de financement. On ignore en effet les délais pour les retours sur investissement, lesquels sont liés à la plus-value sur les terrains.

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet va au-delà des contraintes légales en matière de bruit. Il s'inscrit dans le cadre légal de la LAT, car il permet de créer des surfaces de densification supplémentaires.

La gouvernance a été conçue de façon à prendre en considération non seulement les résultats attendus mais aussi le processus. Une cheffe de projet ayant une formation généraliste - anthropologue / sociologue - a ainsi été engagée, elle est à même de gérer les processus participatifs et la dimensions humaine du projet.

Ce projet s'inscrit dans le Programme Gouvernemental 17-21 et dans le Plan directeur cantonal.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Ce projet possède le potentiel de répondre aux impératifs de densification posés dans le Plan directeur cantonal.

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet permet de lier des territoires qui l'étaient avant la construction de l'autoroute et de casser ainsi la césure existante. Cet effet est cependant limité en raison de la présence de la semi-autoroute à proximité.

La couverture autoroutière a le potentiel d'être valorisée en surface verte, laquelle pourrait promouvoir la biodiversité. L'opportunité de créer des corridors pour la petite faune devra être examinée.

Risques de répercussions négatives : La pérennité d'éléments "naturels" existants, tels que l'étang du Jura, pourrait être menacée.

Potentiel d'amélioration : Le critère est noté B, car le projet a le potentiel d'être très favorable à la biodiversité, mais seulement si des mesures pour éviter les risques de répercussions négatives sont prises.

Par exemple, si l'on souhaite créer un espace promouvant la biodiversité et non un simple gazon, un revêtement en humus conséquent qui permette la création d'un espace proche de l'état naturel doit être garanti.

2.2. Energie

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'ouvrage va consommer de l'énergie pour sa ventilation et son éclairage.

L'éclairage aux LED constitue le standard actuel, ce qui représente un gain énergétique certain. Les coûts énergétiques varieront selon la longueur de la tranchée et selon les contraintes techniques telles que la ventilation.

Les normes actuelles devront être respectées, même si l'ouvrage est construit à la fin des années 2020.

L'idéal est d'alimenter l'ouvrage en énergie renouvelable, si possible auto-produite, grâce à la surface créée.

En termes de production d'énergie renouvelable au niveau local, le projet peut donc être considéré comme favorable dans la mesure où le potentiel de production d'énergie verte est exploité.

Au vu de la quantité de béton qui sera utilisée, l'ouvrage engendrera un énorme impact en terme d'énergie grise.

Risques de répercussions négatives : Consommation excessive d'énergie et alimentation en énergie partiellement non renouvelable.

Energie grise de l'ouvrage mal maîtrisée.

La ventilation peut aussi avoir un impact en terme de bruit.

Potentiel d'amélioration : Il est recommandé d'exiger un système de ventilation qui corresponde aux meilleurs standards en termes de consommation énergétique et de production de bruit.

L'ouvrage devrait être alimenté par de l'énergie renouvelable, et même être auto-alimenté par ex. en posant des panneaux photovoltaïques sur la couverture.

Il est impératif d'étudier les possibilités d'utiliser autant que possible du béton recyclé ou tout autre matériel susceptible d'améliorer le bilan en énergie grise.

2.3. Mobilité et territoire

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le critère mobilité et territoire se situe à l'interface entre les deux projets, "couverture" et "développement urbanistique". Le projet présente des potentiels positifs forts pour chacun des critères d'évaluation du chapitre "mobilité et territoire" sauf pour les impacts du trafic aérien...

Par rapport au projet urbain, la couverture autoroutière est le projet de génie civil permettant le plus grand potentiel de développement urbain, une densification en centralité, tout en y intégrant tous les modes de mobilité voire en en privilégiant certains.

Risques de répercussions négatives : Ne pas exploiter les potentiels positifs forts privilégiant les modes de mobilité douce, TP, etc..

Potentiel d'amélioration : Voir ci-dessus.

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

E - Défavorable avec quelques points favorables

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Un tel projet de génie civil a un impact fort en termes de production de déchets et d'utilisation de matériaux. L'utilisation de béton recyclé doit autant que possible être privilégiée. La quantité de matériaux de remblais sera aussi influencée par le profil de terrain que l'on privilégiera. La question de la provenance de ces matériaux se posera également.

Risques de répercussions négatives : Voir ci-dessus.

Potentiel d'amélioration : Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de :

- Privilégier un profil de terrain qui minimise les matériaux de remblais.
- Utiliser du béton recyclé.
- En tenant compte des contraintes liées aux marchés publics, privilégier les matériaux locaux.

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La couverture permet la valorisation des sols, lesquels amélioreront en outre la capacité de rétention des eaux de ce tronçon.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Il faudrait étudier la possibilité de réutiliser des sols de chantier pour "tapisser" la couverture, tout en ayant à l'esprit l'impératif de qualité.

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Un des impacts positifs majeurs de ce projet est la protection de la population contre le bruit. La ventilation pourrait être l'opportunité de filtrer les émissions polluantes dans l'air.

Risques de répercussions négatives : Impact sonore au niveau du portail - effet coup de canon.

Potentiel d'amélioration : Etudier la possibilité de filtrer les émissions via le système de ventilation. L'emplacement et la forme du portail doivent être étudiés de manière à éviter les impacts sonores négatifs pour les habitations à proximité, notamment l'effet "coup de canon".

2.7. Changement climatique et risques

E - Défavorable avec quelques points favorables

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Voir ce qui a été proposé sous le critère "énergie". Le chantier lui-même générera beaucoup d'émissions de CO2. Des mesures d'amélioration devront être prises. La création de la couverture permettra néanmoins de favoriser la mobilité douce et durable, ce qui représente un point favorable en faveur de la diminution de gaz à effet de serre.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Un bilan CO2 du chantier pourrait être demandé au maître d'ouvrage. Les installations d'exploitation devront être optimisées sur le plan énergétique.

Société

3.1. Santé et prévention

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La couverture peut engendrer un impact positif en termes de diminution du bruit et de l'amélioration du paysage. Un montant est spécialement prévu pour l'étude de l'intégration paysagère.

Il existe également un potentiel sur la mobilité et donc sur la santé.

Il sera important de mettre en place une démarche participative.

Risques de répercussions négatives : Risque de bruit augmenté aux entrées et d'impact paysager défavorable si l'intégration des jonctions n'est pas bien étudiée.

Les conditions de vie des riverains durant le chantier seront péjorées.

Potentiel d'amélioration : Il sera nécessaire de soigner l'intégration des portails du tunnel.

Des mesures d'accompagnement particulières en faveur des riverains pendant les travaux sont à étudier, par exemple la mise à l'enquête de certains éléments.

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.4. Cadre de vie et espace public

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Il existe un fort potentiel de requalification urbaine, de réappropriation de l'espace par la réunion de deux portions de territoire - couture urbaine - permettant de revaloriser les paysages et de créer de nouveaux liens.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'acceptabilité semble bonne, la plupart des acteurs saluant la construction de la couverture. Un mandat a été donné par le Grand Conseil pour initier le projet.

Le type d'organisation mis en place entend favoriser la participation et l'adhésion y.c. celle de la population civile.

Risques de répercussions négatives : Ce projet est soumis aux mêmes risques que d'autres projets nécessitant des collaborations intercommunales: non collaboration entre les acteurs communaux, conflits d'intérêts, négociations croisées.

Le financement n'est pas assuré, la pratique du pré-financement n'étant pas courante à l'Etat. Le projet peut cependant représenter une opportunité d'analyser la faisabilité de ce type de pratique.

Il existe également des risques de procédure, liés entre autres à la coordination des différents niveaux de planification PAC, PAZ, PA3, PAD ou aux oppositions.

Un manque de coordination avec le futur plan d'aménagement régional de l'agglomération pourrait également préteriter le projet.

Potentiel d'amélioration : Le projet a le potentiel de créer une dynamique de groupe et de collaboration entre les différents partenaires, particulièrement les communes impliquées dans le processus de fusion.

Développement urbain à Chamblieux-Bertigny

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : de Weck Joana
Email : joana.deweck@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG – cheffe de projet général

Co-auteurs

Nom et prénom : Sansonnens David
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DEE
Service : : SG - conseiller juridique

Nom et prénom : Girard Céline
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SEN - responsable plan climat

Nom et prénom : Plancherel Fabienne
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DSAS
Service : : Déléguée promotion santé et prévention

Nom et prénom : Augier Sarah
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SeCA - urbaniste

Nom et prénom : Buchs Patrick
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SPC - chef de secteur

Nom et prénom : Bays Baptiste
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG DAEC - stagiaire

Nom et prénom : Dupraz-Ardiot Marie-Amélie
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG DAEC - développement durable

Nom et prénom : Bottinelli Jocelyn
Institution : : Archival
Département : :
Service : : BAMO

Informations sur le projet

Description : Grâce à la réalisation d'une tranchée couverte sur une portion de la N12 dans le secteur Chamblieux-Bertigny, la césure qui marque actuellement le territoire du centre cantonal sera supprimée ouvrant la voie à un développement urbain d'une ampleur inédite pour le Canton de Fribourg.

Effet levier Majeur

Domaines concernés :

| Economie | Environnement | Société |
|-------------------|----------------------|-------------------|
| Significativement | Significativement | Significativement |

Commentaire général sur l'évaluation

Le projet de développement urbain se trouve en phase d'organisation de la planification. Ainsi, les évaluateurs et évaluatrices ont été amenés à se projeter dans la vision pour le développement urbain, par rapport à la situation actuelle. L'évaluation porte de manière large sur l'impact pour le centre cantonal et pas sur le seul secteur touché par le développement de Chamblieux-Bertigny.

Pour les éléments relevant de l'économie, le projet présente des caractéristiques favorables, voire très favorables dans les domaines de la création de richesses, des conditions cadre pour l'économie, de la compétitivité et de l'innovation, ainsi que de l'adéquation aux besoins. Le développement urbain peut être un vrai moteur de création et de distribution de richesses, et ce, sur le long terme. Le projet se voulant être un modèle en matière de quartier mixte, mélangeant logement et activités, il fait figure de précurseur car le canton ne dispose pas de tels quartiers, intégrant le tissu économique dans le milieu urbain. La proximité des hautes écoles spécialisées dans des thématiques du développement urbain et la volonté politique de renforcer les institutions de formation sur le territoire fribourgeois offrira des possibilités de confronter recherche & développement avec la pratique. C'est une excellente manière de transposer les innovations, du domaine notamment de la construction, dans l'économie réelle. En adéquation totale avec les instruments politiques, PDCant, LAT, LATEC et programme de législature, un développement urbain dans ce secteur répond de manière idéale aux besoins identifiés en termes de développement démographique et de densification. Du côté des éléments négatifs, le financement demeure une des pierres d'achoppement. Le groupe d'évaluation est aussi d'avis que la gouvernance devrait mieux prendre en compte des politiques publiques concernées, comme par exemple la politique du logement ou des politiques sociales et que la démarche participative devrait gagner en visibilité par rapport à l'organigramme actuel.

La dimension environnementale donne une vision assez tranchée du projet. Si les ambitions en matière de biodiversité, de consommation et de production d'énergie, de mobilité ou de consommation de matériaux sont favorables à très favorables, les aspects de qualité du sol, de l'eau, de l'air et de l'impact sur les changements climatiques sont évalués de manière plus nuancée. Concernant les points positifs, les questions de mobilité et de territoire représentent le potentiel le plus grand. Même si une route d'accès à l'HFR viendra probablement « couper » une grande partie du secteur, contraignant ainsi le développement « idéal » et qu'il est encore trop tôt à ce stade pour déterminer les critères d'une mobilité « exemplaire » sur le site concerné, force est de constater que les possibilités pour la mobilité douce et la desserte en TP sont innombrables. Une réflexion sur la réduction des TIM sur le secteur pourrait même avoir lieu, toutes les pistes étant à l'heure actuelle ouvertes. Les évaluateurs et évaluatrices voient même des opportunités pour les zones d'activités adjacentes de repenser leurs concepts de mobilité en collaborant pour gérer les déplacements de leurs collaborateurs (ceci dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la possible introduction de principes de circularité sur le site, à l'image des ecoparcs), revalorisant au passage l'attractivité de ces zones. En termes de biodiversité, la disparition des monocultures actuelles au profit d'espaces verts, au sol, en façades, sur les toits, pourrait permettre un certain gain pour la promotion de la flore et de la faune, ainsi que de la qualité de vie. Quant à l'énergie, le stade de projet actuel permet

d'imaginer un quartier à énergie positive, si tant est que les performances attendues sont définies clairement en amont, à l'aide de labels qui peuvent servir de référence. Par contre, toute la phase de chantiers, nombreux et étalés sur le long terme, puisque le développement devrait s'étendre sur une vingtaine d'années, comporte des risques pour la qualité du sol, de l'eau et de l'air. S'il est difficile d'atténuer les effets négatifs très directs d'un chantier, le développement urbain doit par contre servir d'opportunité pour gérer l'eau de manière innovante. Quant au sol, le fait même qu'il s'agit d'un projet de densification permet d'obtenir une note favorable puisque le projet évite l'étalement urbain en zones périphériques, peu desservies par les TP et éloignées des équipements publics. De manière générale, pour la dimension environnementale, les objectifs de rentabilité économique à court terme de futurs investisseurs pourraient se trouver en décalage avec des objectifs environnementaux ambitieux qui demandent parfois des investissements dont le retour ne s'obtient qu'à long terme.

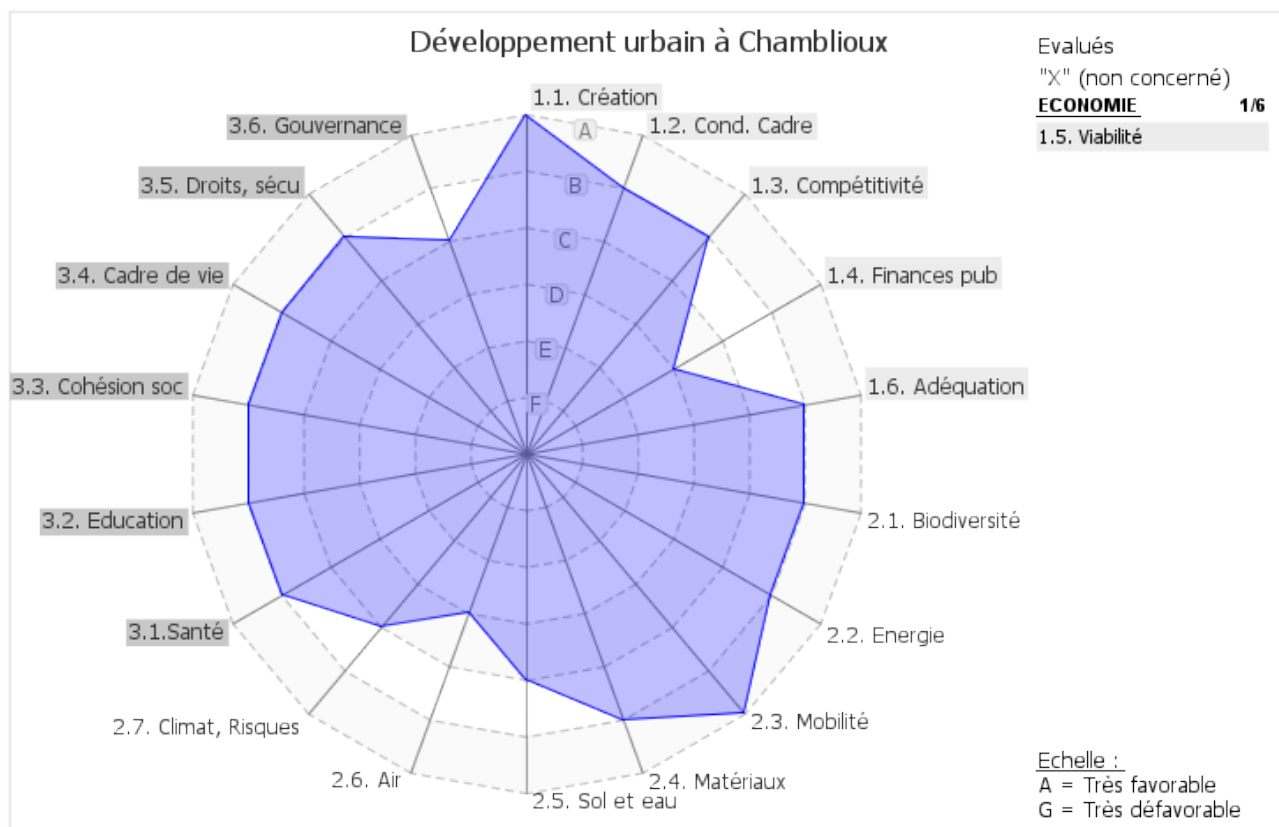
La troisième dimension relevant de la société, dont l'évaluation apparaît dans son ensemble comme favorable, montre que le potentiel est vaste. Les évaluateurs et évaluatrices accordent une grande importance à la cohésion sociale qui pourrait être atteinte par la typologie des logements et leur accessibilité, à toutes les générations, aux personnes en situation de handicap, mais aussi sur un plan « méta », vu que les riverains et la population seront amenés à confronter leurs visions pour le développement du secteur, par exemple lors de votations populaires. Ce faisant, c'est l'image et la vision de la « ville » voulue pour l'avenir qui sera ainsi mise en débat. Une attention devra être portée aux problématiques sécuritaires, par exemple par la prise en compte du genre dans la planification de l'espace public et des infrastructures. La démarche participative représente, pour les évaluateurs et évaluatrices, une pierre angulaire pour aborder toute la problématique sociale du développement durable. Si la maîtrise du processus général reste aux mains du canton en collaboration avec les partenaires publics, il devrait être possible de mutualiser les coûts, les risques et les bénéfices, avec des approches mixtes pour les périmètres qui pourront faire l'objet de partenariats public-privé (ppp). En termes de risques, une attention particulière devra être accordée à la problématique des structures de financement et à leur portée à long terme aussi bien en termes de finances que d'effets secondaires dans des domaines connexes tels que les types de mise à disposition de terrains (ventes / DDP), les marchés publics (intérêts économiques du canton et des communes) ou encore les rapports entre partenaires publics et privés dans les différentes phases du développement du projet. La maîtrise du projet par des entités publiques est par contre également une chance pour la réalisation d'équipements et d'infrastructures mutualisés pour tout le bassin de population. Une approche systématique des offres en transports publics et des infrastructures dédiées à la mobilité durable devra permettre de réduire au maximum l'impact supplémentaire du trafic motorisé individuel. Le point concernant la gouvernance est évalué de manière favorable mais avec quelques réserves. Les projets de densification urbaine ne sont pas faciles à faire accepter par la population. Par ailleurs, en cas de votation populaire, c'est tout le canton et pas seulement les riverains qui devront investir positivement le projet. Les évaluateurs et évaluatrices misent donc sur une communication et des mesures de participation de la population particulièrement soignées.

En conclusion, l'analyse a permis de mettre en lumière un certain nombre d'éléments auxquels il convient d'apporter une attention particulière:

- le financement du projet est un défi majeur ;
- les démarches participatives devront être particulièrement soignées ;
- l'adéquation aux critères du développement durable et la fixation d'objectifs précis devront être régulièrement réévalués.

Ceci étant dit, le projet recèle un fort potentiel pour densifier le centre cantonal de manière exemplaire du point de vue du développement durable. Les points forts sont la nature même du projet, qui contribue aux trois dimensions du développement durable et son adéquation aux politiques d'aménagement du territoire.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

| | |
|----------|---|
| A | Très favorable |
| B | Favorable |
| C | Favorable avec quelques réserves |
| D | Moyen |
| E | Défavorable avec quelques points favorables |
| F | Défavorable |
| G | Très défavorable |
| X | Pas concerné |

Récapitulatif des critères

| Economie | Environnement | Société |
|--|--|---|
| 1.1. Création et distribution de richesses | 2.1. Diversité biologique et espace naturel | 3.1. Santé et prévention |
| 1.2. Conditions cadre pour l'économie | 2.2. Energie | 3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles |
| 1.3. Compétitivité de l'économie et innovation | 2.3. Mobilité et territoire | 3.3. Cohésion sociale |
| 1.4. Finances publiques | 2.4. Consommation de matériaux et recyclage | 3.4. Cadre de vie et espace public |
| 1.5. Faisabilité et viabilité du projet | 2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau | 3.5. Droits et sécurité |
| 1.6. Conformité et adéquation aux besoins | 2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur | 3.6. Gouvernance, vie politique et associative |

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Si le projet se développe tel qu'on le souhaite, les conditions cadres pour un important développement économique seront mises en place. Le projet devrait être un moteur à cet égard.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.2. Conditions cadre pour l'économie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Ce projet peut être un modèle en matière de quartier mixte, mélangeant logement et activités économiques. Le canton de Fribourg manque de tels quartiers, ayant réussi l'intégration du milieu économique dans le milieu urbain.

Risques de répercussions négatives : Le risque est de perdre l'ambition affichée à cet égard.

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Ce projet est l'opportunité de développer les compétences en termes d'innovation que le canton aspire à renforcer à travers les HES, les universités, le Smart Living Lab, la branche de la construction.

L'innovation peut par ex. être favorisée à travers le cahier des charges du concours d'idées et du MEP. La volonté d'innovation se décline par ex. au travers de la conception d'un processus novateur.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Voir critère correspondant dans l'évaluation de la tranchée couverte.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : A ce stade il n'est pas possible d'évaluer la viabilité du projet.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet est en totale adéquation avec le Plan Directeur Cantonal, la LAT, la LATEC et le programme de législation.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : L'organigramme devrait être étendu aux représentants de secteurs particulièrement concernés par ex. le logement ou les compétences sociales.

L'ambition d'une démarche participative devrait gagner en visibilité.

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'ambition affichée du projet est de favoriser la biodiversité.

Risques de répercussions négatives : Voir 3.1.

Potentiel d'amélioration : Voir 3.1

2.2. Energie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'ambition affichée est celle d'un quartier à énergie positive.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Définir clairement les performances que l'on attend du quartier, en particulier d'un "écoquartier". Les labels peuvent servir de référence à cet égard.

2.3. Mobilité et territoire

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet se veut exemplaire en termes de mobilité douce et de desserte en transports publics. On veillera à une bonne accessibilité du quartier par les TP. Il faudra réfléchir à la manière dont les connexions avec l'existant seront assurées. Une réflexion visant à limiter le nombre de véhicules dans le quartier devrait être engagée.

Intégration de principes de circularité dans la gestion commune de la mobilité des entreprises *ex. Ecoparcs GE*

Risques de répercussions négatives : Stade très avancé de la planification de la route d'accès à l'HFR posera des contraintes d'aménagement.

Potentiel d'amélioration : Il faudra définir ce que l'on entend par exemplarité en terme de mobilité douce et durable, fixer des objectifs clairs et ambitieux.

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Volonté d'exemplarité du projet qui vise une gestion optimale des ressources *y compris déchets* durant la phase de construction, d'utilisation et de déconstruction.

Risques de répercussions négatives : Discrédence entre les temps de planification et le rythme des innovations.

Potentiel d'amélioration : Prise en compte de l'anticipation des innovation dans les cahiers des charges des concours.

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La plus grande attention sera portée à une gestion optimale de l'eau et du sol pour compenser l'imperméabilisation nécessaire à l'aménagement, prévenir les risques de dommages provoqués par les intempéries, et contribuer à une bonne économie de la consommation d'eau. Actuellement en zone agricole, la qualité du sol n'est pas connue.

D'une manière générale, le projet freine l'étalement urbain par une densification importante.

Risques de répercussions négatives : Vu l'ampleur du projet et son développement par étapes, difficulté de maîtriser la gestion globale de l'eau.

Potentiel d'amélioration : Attribuer une attention particulière à la gestion des eaux qui pourrait constituer un élément clé du projet.

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les phases de construction, chantiers par étapes, auront un fort impact sur la qualité de l'air et la pollution sonore. Pollution lumineuse en phase d'utilisation. Impact environnemental inévitable par nature. On visera une gestion évolutive des sources lumineuses en tenant compte des impératifs de sécurité. La promotion de la mobilité douce est une priorité du projet.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Exigences à poser dans les cahiers des charges, en particulier au permis de construire, portant sur l'obligation d'utiliser des matériaux sans impact sur la santé humaine et la qualité de vie.

2.7. Changement climatique et risques

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Par nature, le projet *chantier et phase d'utilisation* a des impacts important sur les émissions CO2. Grand levier en phase d'utilisation pour optimiser l'approvisionnement

énergétique. La mobilité douce est une priorité du projet.

Risques de répercussions négatives : Perte d'ambition des objectifs de faible consommation si les coûts de mise en œuvre n'entrent pas dans les objectifs de rentabilité des investisseurs.

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Ce quartier devra favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, par ex. grâce à la création de lieux de rencontres ou de places de jeux mixtes. Il devra comprendre des espaces publics de qualité et encourager la mobilité douce et durable.

Il faudra viser une diversité typologique du logement, dont des logements sociaux et des coopératives. Eviter la création de ghettos.

La démarche participative prévue est importante en termes de santé mentale, de manière à ce que les habitants puissent appréhender sereinement la hausse de densité.

L'intensité des travaux et leur durée entraîneront des nuisances.

Le processus reste en mains étatiques de manière à garantir la "durabilité" du quartier, avec l'inconvénient de ne pouvoir être momentanément financés par le secteur privé.

L'atout est la mutualisation des coûts, risques et bénéfices.

Risques de répercussions négatives : L'aspect programmatique doit être réglé par le SECA en collaboration avec les communes. Dans ce cadre, il faudra également prendre en considération les intérêts des promoteurs, qui peuvent diverger de ceux des autorités publiques.

Malgré les efforts en faveur de la mobilité douce et durable, il faudra anticiper l'augmentation probable du trafic.

Les habitants peuvent craindre la perte de qualité paysagère - champs, terrains non construits - même s'il est possible de créer un espace urbain de grande qualité écologique.

Il existe un risque lié à la qualité de la démarche participative, qui pourrait être qualifiée "d'alibi".

Il est peut-être à craindre que les communes ne prévoient pas à temps les infrastructures et équipements nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants par ex. écoles, crèches, TP.

L'enjeu est d'avoir un règlement de PAC réellement programmatique, qui permette de ne pas perdre de vue l'objectif global.

Potentiel d'amélioration : Le plan d'affectation cantonal ménage un certain nombre de garde-fous, qui permettent par ex. de fixer des exigences relatives aux infrastructures nécessaires avant de passer aux étapes suivantes. La possibilité d'inclure les aspects programmatiques dans le règlement du PAC et de leur donner un caractère contraignant devra être examinée. Les PAD prévus pourront également permettre de fixer certains aspects programmatiques, la gouvernance de ces PAD devant encore être définie. D'autres instruments tels que des conventions pourront aussi être examinés.

L'impératif de collaboration intercommunale pourrait représenter l'opportunité de créer des équipements "supracommunaux" par ex. cercle scolaire Chamblieux et d'anticiper une éventuelle fusion.

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet présente un potentiel en termes d'équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisir.

Risques de répercussions négatives : Manque de financement des équipements et manque de collaboration entre les communes. Voir critère 3.1

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'un des grands objectifs du projet est le renforcement de la cohésion sociale, ceci également dans la phase de conception. La typologie des logements - voir 3.1.- joue un rôle important à cet égard, ainsi que le type d'activité qui aura lieu dans le quartier.

L'échelle du projet lui-même peut être un facteur de cohésion sociale, en ce sens que son acceptation va générer de nombreuses discussions entre acteurs concernés, par ex. en cas de referendum concernant le budget.

Risques de répercussions négatives : Voir critère 3.1.

Potentiel d'amélioration : Le contenu programmatique des PAC et PAD peut éviter de manquer les objectifs fondamentaux initialement fixés, dont la cohésion sociale. Voir critère 3.1.

3.4. Cadre de vie et espace public

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'objectif même du projet est de créer un espace public et un cadre de vie de qualité. Voir le critère 3.1. à ce sujet.

Risques de répercussions négatives : Voir critère 3.1.

Potentiel d'amélioration : Voir critère 3.1

3.5. Droits et sécurité

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En visant la cohésion sociale, ce projet de quartier vise la stabilité sociale et le renforcement du sentiment de sécurité de la population, voir critère 3.1.

Il vise également l'intégration de tous les types de population: personnes âgées, présentant un handicap, enfants, migrants. L'aspect religieux ne devra pas être oublié.

La route menant à l'HFR passant au milieu du quartier, l'accès aux services d'urgences sera amélioré.

Risques de répercussions négatives : Ne pas prendre en considération, même involontairement, les questions de genre dans la planification de l'espace public et travailler sur la base des procédures habituelles.

Potentiel d'amélioration : La promotion de l'égalité entre hommes et femmes doit être prise en compte dans la planification des infrastructures et dans la conception de l'espace public, en se posant la question du genre auquel s'adressent ces équipements.

Les infrastructures telles que les passages souterrains devront être conçues en fonction du sentiment d'insécurité de la population.

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Il semblerait que le projet suscite des appréhensions de la part de la population, et qu'il existe un décalage entre celle-ci et le politique.

Risques de répercussions négatives : Les habitants du canton risquent de ne pas voir d'intérêt au projet. Ceci, en sus des craintes possibles des habitants de la Ville, pourrait conduire à un refus en cas de referendum.

Le principal risque est le fait que le projet de développement urbanistique dépend avant tout de la tranchée couverte. Si celle-ci n'est pas réalisée, il n'y aura pas de nouveau quartier.

Il existe aussi des risques liés au processus participatif, si celui-ci ne répond pas aux attentes des participants et/ou n'est pas bien conçu.

Potentiel d'amélioration : La communication à la population, la participation et la co-décision des habitants concernés améliorera l'acceptabilité du projet. Plus celui-ci sera adapté aux besoins, plus il aura des chances de passer.

L'organigramme devrait être étendu aux représentants de secteurs particulièrement concernés par ex. le logement ou les compétences sociales.

L'ambition d'une démarche participative devrait gagner en visibilité.